Management des procédures dans les projets

HYBRIDE

Donner aux acteurs du management de projet les informations nécessaires pour concevoir et piloter un projet, compte tenu des contraintes et des opportunités issues des différentes procédures administratives et environnementales existantes.

Formation uniquement éligible au personnel du groupe SNCF

Code Raf : IGTC5A01 **Niveau :** 2 - Initial **Durée :** 3 jours **Tarif :** à partir de 1950.00€ HT

Prérequis : Aucun

Présentation

Objectifs pédagogiques

- Etre capable d'exposer les risques engendrer par les procédures auxquels un projet ferroviaire peut être soumis
- Etre capable d'exposer la raison d'être des principales procédures d'évaluation [Natura 2000, socio-éco, études d'impact], de concertation et de consultations
- Etre capable d'expliquer la nécessité d'intégrer la composante « Procédures » dans la planification de son projet d'investissement ferroviaire.
- Etre capable d'expliquer la nécessité d'intégrer les conséquences des « Procédures » dans le coût de son projet d'investissement ferroviaire et les risques d'une non prise en compte
- Etre capable d'exposer les outils, appuis internes et externes nécessaires pour déterminer la faisabilité de son projet puis le gérer au regard des procédures.

Programme

Jour 1 *(en distanciel)* : Les procédures, pourquoi, quand?

Jour 2 : Les évaluations (Natura 2000, socio-éco, études d'impact), Foncier amont, Concertation

Jour 3 : Consultation du public, DP, DUP, MECDU, autorisations de travaux (eau, permis, ...), Maîtrise du foncier, polices et bilans environnementaux

Jour 4 *(en distanciel)*: Consolidation: concevoir autrement, maîtriser les délais et les risques (à partir de quelques projets stagiaires »

Méthodes mobilisées

Cette formation met en oeuvre différents éléments pédagogiques :

- Exposé d'un consultant spécialisé appliquant les procédures aux projets depuis 20 ans,
- Échanges interactifs avec les participants,
- Travaux des participants sur certains de leurs projets

Public cible

Porteurs d'émergence, RMOA, PO, CPO, CDP, CEP et autres agents concernés au cas par cas (agents des PRI, des pôles EDD ou CCDD et des directions centrales).

A noter
Cette formation n'a pas vocation a faire de ces acteurs des spécialistes du droit des procédures administratives et environnementales.

Modalités

01

Appréciation

Un questionnaire d'appréciation est systématiquement envoyé après la formation.

02

Évaluation

L'atteinte des objectifs de la formation est évaluée durant la formation.

Une auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des acquis est envoyée à l'apprenant 2 à 3 mois après de la formation.

03

Inscription

- Pour les collaborateurs SNCF, inscription auprès de votre Cofo

Délais d'accès : Inscription possible **jusqu'à 15 jours avant la formation**

Version active du 2025/02/12

Pour une question sur le contenu de la formation :
developpement@monudi.com

Pour une question administrative sur la formation :
production@monudi.com